

Réunion 9 février 2021 en visioconférence

Présidence : Mme Françoise VALLET

Membres : Mmes BEAURENAUD, OSBÉRY, MM. ALDAX, ATERO, BEAUVOIS, BERFORINI, BERNARD, BUCHETON, DEVOUCOUX, LAVALETTE, NOGUES, PONSONNAILLE

Membres excusés : MM. BONDOUX, MAY (pouvoir à F. VALLET)

Membres invités présents : MM. ARCHAMBAULT, LEMERCIER, TREPKA

Assiste : Mme TOURNOIS, secrétaire

1. ÉVÉNEMENTS, INVITATIONS

Cf. annexe.

2. COURRIERS, COMMUNICATIONS

Cf. annexe.

3. ADOPTION PV

⇒ Comité de Direction du 15 décembre 2020 paru sur le site internet du District le 16 décembre 2020.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. BUREAU DU 20 JANVIER 2021

4.1. Validation des décisions

VOTE 1 – POINT FINANCIER :

Au vu de la situation actuelle due à la pandémie, de l'annulation des Coupes par le Comex, les membres du bureau proposent de :

- reporter le relevé de janvier sur celui d'avril
- supprimer les engagements des Coupes ainsi que le droit d'engagement Journée des Jeunes
- réduire exceptionnellement le prix des annuaires, soit 4 € au lieu de 8 €

Ces propositions sont validées à l'unanimité.

VOTE 2 – AG du 18/11/20 :

Les membres du bureau sont conscients des difficultés que risquent de rencontrer les clubs suite à la Covid. Aussi, à titre très exceptionnel, les membres du bureau proposent qu'il n'y ait pas d'amendes pour les clubs représentés à l'AG du 18 novembre 2020 ni pour les clubs absents. Ils regrettent cependant que 2 clubs n'aient même pas répondu aux divers appels

Cette proposition est validée à l'unanimité.

VOTE 3 - DOTATIONS ANNIVERSAIRES CLUBS :

En accord avec la FFF, seuls les anniversaires (50, 75, 100 et 125 ans) sont dotés par la FFF.

Pour se voir attribuer sa plaquette, le club doit officialiser sa demande auprès du DNF qui transmettra à la LBFC, seule habilitée à faire la demande à la FFF.

Une dotation supplémentaire (bon achat de 150€ chez le partenaire Sport Comm) sera donnée par le DNF (voir Procédure).

Cette proposition est validée à l'unanimité.

VOTE 4 - DOTATIONS TOURNOIS :

Une étude a été faite au niveau de tous les districts de notre Ligue. Les traitements sont très différents d'un district à l'autre.

Au niveau du DNF, une procédure va être mise en place. Une plaquette type sera adressée aux clubs afin de « cadrer » l'organisation de ces tournois (cf guide des pratiques FFF).

Une dotation en ballons sera offerte au club organisateur ainsi que la possibilité de bénéficier d'un prêt de matériel par le DNF (bâche de tir...).

Après divers échanges, cette proposition de dotations est actée à l'unanimité.

4.2. Adoption du PV

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. INFORMATIONS DE LA PRESIDENTE

Félicitations

Le Comité félicite :

- Les deux clubs nivernais, COSNE et VAUZELLES, pour leur belle participation en Coupe de France.
- M. FONTENIAUD Daniel et son équipe pour leur élection à la tête de la Ligue Bourgogne Franche Comté de Football pour les 4 ans à venir.

Assemblée Générale de la Ligue Bourgogne Franche-Comté de Football du 15 février 2021 avec dans l'ordre du jour :

- la cession du site de Montbéliard (validation en COMEX FFF le 21/01)
- les Textes réglementaires suite à la réunion des collègues et modifications des textes des championnats jeunes.

CDOS

La Présidente informe les membres du Comité de Direction de la date des prochaines AG du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) :

- AG extraordinaire avec adoption des nouveaux statuts et Règlement Intérieur le samedi 27 février.

- AG électorale le samedi 30 avril (à confirmer).

Le Comité de Direction devra désigner le (la) candidat(e) aux élections du Bureau Exécutif du CDOS au titre du District de la Nièvre de Football.

Visio conférence Collèges des Présidents de Districts, Ligues et Autres Acteurs

Cette visio a eu lieu ce lundi soir.

Les Bureaux des collèges de Présidents de Districts et de Ligues ont élu le président de chaque collège :

- Claude DELFORGE, Président du District du Val d'Oise de Football au niveau des Districts
- Didier ESOR, Président de la Ligue des Pays de la Loire au niveau des Ligues.

Il a été aussi évoqué quelques propositions de modifications aux textes fédéraux pour l'assemblée fédérale du 12 mars 2021.

- CERTIFICAT MEDICAL

Pour le joueur majeur, aucun changement : par principe il est soumis à l'obligation de fournir un certificat médical et celui-ci reste valable pour les deux saisons suivantes sous réserve, chaque saison, d'avoir répondu non à toutes les questions du questionnaire de santé.

Pour le joueur mineur, le principe s'inverse avec cette nouvelle loi : par principe, **il n'est pas soumis à l'obligation de fournir un certificat médical** et ce n'est donc que, dans l'hypothèse où il répond oui à une ou plusieurs questions du questionnaire de santé, qu'il devient soumis à l'obligation de fournir un certificat médical, qui vaut alors pour une seule saison.

Attention, cette loi a aussi un impact indirect sur le surclassement simple (article 73.1) : en effet, sauf le cas où par exception il doit fournir un certificat médical, **le joueur mineur ne fera plus l'objet d'une autorisation médicale explicite de surclassement** simple figurant sur la demande de licence, ce qui implique qu'il faudra désormais considérer que le fait pour le joueur mineur et ses parents d'avoir répondu non à toutes les questions du questionnaire de santé reviendra à autoriser l'intéressé à jouer dans les compétitions de la catégorie d'âge immédiatement supérieure à la sienne.

En revanche, en ce qui concerne le double surclassement (article 73.2), le principe posé à l'article 70.4 est conservé, à savoir que le joueur mineur, à chaque fois qu'il voudra bénéficier d'un double surclassement, devra impérativement, comme c'est le cas actuellement, fournir un certificat médical de non contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale.

- REUNIONS A DISTANCE ET LOCAUX DES INSTANCES

Il sera proposé de **supprimer l'obligation**, tant en matière réglementaire que disciplinaire, **de réaliser les auditions à distance depuis les locaux des instances**, puisque l'expérience récente a montré que les locaux des instances ne sont pas toujours utilisables et que les auditions depuis le domicile des intéressés fonctionnent.

Par ailleurs, en matière réglementaire, **il est proposé de supprimer l'obligation de recueillir l'accord écrit des parties pour pouvoir faire une réunion à distance**. En revanche, en matière disciplinaire, cette obligation doit être maintenue car elle est prévue dans le règlement disciplinaire imposé aux fédérations par le Code du sport.

Point COVID

Les annonces du Premier Ministre le 7 janvier dernier n'ont apporté aucune évolution en ce qui concerne le sport amateur en général et le football en particulier.

Les mesures en vigueur avant les fêtes de fin d'année demeurent jusqu'à nouvel ordre.

En l'absence d'évolution, le siège du District demeure fermé au public et une nouvelle demande a été effectuée pour bénéficier des mesures de chômage partiel (2 jours de présentiel, 2 jours de chômage partiel pour les 2 salariées administratives, 1 jour pour les techniciens).

Concernant les compétitions, le Comité Exécutif de la Fédération Française de Football, réuni le 17 décembre 2020, a validé les différentes propositions émises par la Ligue du Football Amateur et son groupe de travail en lien avec la pandémie.

Reprise des Championnats

Françoise VALLET rappelle les propositions du COMEX du 17 décembre 2020.

Elle précise que les décisions du COMEX seront appuyées ensuite par des textes juridiques écrits par les services juridiques de la FFF, afin d'asseoir l'organisation des compétitions mises en place par chacune des instances.

➤ **Solution A : mener le championnat à son terme ou le plus loin possible**

➤ **Solution B : arrêter à la fin de la phase aller puis organiser un mini-championnat**

Considérant les préconisations du Comité Exécutif de la FFF en date du 17 décembre 2020,

Considérant la situation sanitaire actuelle et ses restrictions concernant les activités sportives,

Considérant le nombre de rencontres demeurant à jouer aux différents calendriers des championnats départementaux,

Sur proposition de la Présidente, les membres du Comité de Direction décide que la « solution B » sera privilégiée pour une reprise des championnats départementaux.

Cette formule imposée par les circonstances exceptionnelles vise en premier lieu à terminer la phase aller. Pour les rencontres retours, les groupes sont scindés en deux : un groupe de maintien pour les clubs dans la seconde moitié du classement et un groupe d'accession pour les autres.

Dans cette solution le calendrier est moins chronophage (5 ou 7 matchs retours au lieu de 11 ou 13 selon les poules pour décider de l'issue sportive).

Le Comité de Direction précise :

- que les calendriers des « poules d'accessions » et « poules de maintiens » seront établis en considérant les matchs joués entre les équipes concernées dans la « phase aller » afin de déterminer l'ordre des rencontres

- que la date servant de base de travail à la programmation des pratiques compétitives pourrait être fixée au 28 mars 2021, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures qui en découleront.

Dans l'hypothèse d'un retard trop important dans le calendrier de reprise de ces compétitions, un réexamen sera opéré pour déterminer la gestion de la fin de saison pour l'ensemble des compétitions.

Point sur les effectifs

Au 08 février 2021, le nombre de licenciés est de 5566 pour 6150 l'an passé à la même date, soit une perte de 9,49 % par rapport à N-1. En fin de saison 2019-2020, le District comptait 6261 licenciés.

Réunion de secteurs ou par catégories

Dans le cadre de l'accompagnement des clubs, la présidente propose d'organiser des réunions par visio conférence. Ces réunions permettront d'échanger avec les clubs sur leur situation (financière, les licenciés..., d'exposer la situation à l'instant T de la tenue de la réunion, d'expliquer les différentes mesures prises et envisagées...).

Après de nombreux échanges, cette proposition est validée à l'unanimité.

Reste maintenant à organiser et programmer ces diverses visioconférences.

6. POINT FINANCIER

6.1. DNF

La Trésorière, Sylvie OSBERY, établit un rapide point sur la situation financière du District à la date du 31 janvier 2021.

Concernant les recettes, il apparaît un écart important (44.000€) par rapport à celles de la saison passée à la même date du fait, bien malheureusement, de l'arrêt des compétitions. Il est à noter également une baisse des charges (-24.000€).

Les subventions sont en hausse (+20.000€) suite au versement des subventions COVID-19, contrats service civique et apprentissage.

Pour les produits exceptionnels, deux aides de l'URSSAF ont été versées.

La Trésorière conclut en indiquant que la trésorerie est bonne.

6.2. Clubs

Sylvie OSBERY fait un rapide tour des clubs qui n'ont pas encore payé leur dernier relevé et propose de les contacter téléphoniquement.

7. VALIDATION DES COMMISSIONS

Après quelques échanges, les membres du Comité de Direction arrêtent et valident à l'unanimité la composition des Commissions telles que présentées dans le document en annexe.

La Présidente précise qu'il est toujours possible, en cours de saison, de coopter de nouveaux membres.

8. POINT SUR LES « CHANTIERS »

Référents

Patricia BEAURENAUD indique que le groupe de travail « Référents » s'est réuni à deux reprises et que les travaux ont donc bien avancé :

- Extraction d'une fiche club issue de Footclubs contenant beaucoup de données intéressantes notamment un comparatif licences sur les 4 dernières saisons.
- Création d'une fiche de synthèse reprenant tous les éléments de la saison en cours.
- Extraction d'une 3^{ème} fiche issue de Réseau Bleu récapitulant toutes les données relatives au District.
- Création d'un tableau de suivi reprenant toutes les visites clubs effectuées par chaque référent (outil de suivi, statistiques...).

Elle précise qu'une présentation de tous ces documents sera faite lors d'une prochaine réunion en présentiel avec tous les référents et que ces documents seront consultables via Google Forms par tous les membres du District.

Mise à jour RI

Alain ALDAX indique qu'une mise à jour du Règlement Intérieur a été faite et sera présentée au prochain Comité de Direction.

Travaux

Alain ALDAX déclare qu'il a travaillé sur un important et compliqué dossier relatif à la mise en place de la Fibre Optique pour le District. Il a rencontré avec Guy LAVALETTE la société Orange mais à ce jour, guère de réponses ont été apportées à toutes leurs interrogations. Un prochain contact devrait avoir lieu avec un commercial.

Il a également sollicité Orange Pro qui propose un abonnement à 140 € HT comprenant une fibre à 1 Giga, deux lignes fixes et deux visites de techniciens.

Il indique qu'il souhaiterait également contacter la société SFR pour une éventuelle offre regroupant la Fibre mais également les lignes téléphoniques.

La Présidente ajoute que les licences des équipements de sécurité « FORTINET » arriveront à échéance en mars 2021 et que ce renouvellement s'élèvera à 1.400 € HT pour 1 an.

Alain ALDAX déplore le fait que la Ligue BFC ne possède plus de correspondant informatique qui s'avérerait indispensable pour gérer ce dossier. La Présidente précise qu'en effet, la Ligue Bourgogne-Franche-Comté est aujourd'hui la seule Ligue métropolitaine à ne pas disposer de correspondant informatique.

Concernant les travaux importants à effectuer rapidement sur la toiture du siège du District, Alain ALDAX indique qu'il a contacté plusieurs entreprises et qu'il est dans l'attente de recevoir des devis.

Conseil des Présidents de Clubs

Hervé BEAUVOIS déclare qu'il envisage de contacter des Présidents de clubs différents par divisions, éventuellement par secteur géographique et selon plusieurs critères (nombre de licenciés, équipes de jeunes...). Il présentera un projet lors du prochain Comité de Direction.

Challenge VES/Ethique

Christophe NOGUES indique qu'il prévoit de revoir les modalités du Challenge de l'Ethique Sportive qui regroupe, pour rappel, le Challenge de la Valorisation de l'Esprit Sportif (VES) et le Challenge du Fair-Play sachant qu'il est actuellement difficile de se projeter cette année suite à l'arrêt des compétitions.

9. QUESTIONS DIVERSES

↳ **Nicolas TREPKA** présente le projet de travailler avec un étudiant en informatique, actuellement en 2^{ème} année à l'école CS2I à Nevers, pour la création d'une application pour le Programme Educatif Fédéral (PEF). Cette application servirait de support aux éducateurs lors de l'organisation des plateaux U7 U9 U11 et pourrait être testée dès le mois de juin 2021 lors des plateaux et de la Journée Nationale des Débutants.

Il annonce que le montant du financement s'élèverait à 1.550 € sur 3 mois (mars/avril/mai), avec une éventuelle possibilité de proposer à ce stagiaire un apprentissage pour sa 3^{ème} année durant laquelle il pourrait travailler sur la création de nouvelles applications (feuilles de match plateaux, suivi des cartons jaunes/rouges...).

Ce projet est approuvé à l'unanimité par les membres du Comité de Direction sous réserve de réponses apportées sur quelques interrogations lors d'un prochain entretien avec le responsable pédagogique du stagiaire.

↳ **Guy LAVALETTE** indique qu'il a rencontré la Municipalité de Moulins Engilbert pour une demande de subvention FAFA pour la rénovation des vestiaires. Quelques conseils ont été donnés avant de finaliser le dossier.

↳ **Alain BUCHETON** indique qu'il a participé à une visioconférence avec la Présidente et l'ETR sur l'organisation des championnats jeunes pour la fin de la saison.

↳ **Dominique ATERO :**

- Annonce que la Formation Arbitre prévue fin janvier 2021 a été annulée suite aux directives de l'IR2F de ne pas organiser de formation en présentiel mais uniquement en visioconférence.

- Déclare qu'un questionnaire a été adressé à l'ensemble des arbitres nivernais qu'il remercie pour leur importante participation (retour 80 %).

↳ **Patricia BEAURENAUD** annonce :

- Le maintien de l'organisation du Festival U13 en précisant que les dates butoir de programmation des phases départementales sont fixées les 8/9 mai 2021, les phases régionales les 22/23/24 mai 2021 et la phase nationale les 12/13 juin 2021. Elle précise qu'un aménagement sera possible selon les mesures sanitaires prises par le Gouvernement à cette période avec une éventuelle annulation des phases départementales et régionales.

- Que la date de la Journée Nationale des Débutants a été décalée au mois de juin 2021.

- Que le Challenge National du PEF est maintenu.

↳ **Laurent BERNARD** indique qu'il a effectué avec Sébastien LEMERCIER plusieurs visites auprès des collègues afin de faire le point sur le déroulement des Classes à Horaires Aménagés où ils ont reçu un excellent accueil. Il déclare également qu'il rencontrera prochainement la DSDEN de la Nièvre (Direction des Services de l'Éducation Nationale).

↳ **Anthony ARCHAMBAULT** annonce que, dans le cadre du recrutement pour la Section Sportive Départementale, il envisage d'organiser une visioconférence avec les familles et le collège avec un support vidéo de présentation de la section.

↳ **Sébastien LEMERCIER** déclare que, dans le cadre du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020, après accord du Ministère des Sports et de la F.F.F., il a été acté le fait que les opérations de détection visant à arrêter les listes d'entrée en structure PPF, étaient dorénavant intégrées dans le « public dérogatoire » des sportifs de haut niveau.

De ce fait, la Ligue Bourgogne Franche Comté de Football organise, dès les vacances d'hiver, des opérations de détections « dérogatoires » pour les catégories U13 Masculins - U15 Féminins - U15 Masculins et U15 Masculins Futsal.

Pour clôturer cette séance, la Présidente remercie vivement l'ensemble des participants et espère qu'il sera possible d'organiser le prochain Comité de Direction, prévu le 23 mars 2021, en présentiel.

Fin de la séance à 21h00.

La Présidente du District : **Françoise VALLET**



Les Secrétaires de séance : **Alain ALDAX et Cécile TOURNOIS**



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.